



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allergies

Question écrite n° 94263

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les allergies alimentaires qui sont aujourd'hui en progression et qui touchent 3 % des adultes et 6 % des moins de quinze ans. Bon nombre de produits sont susceptibles de déclencher une allergie et de nouvelles allergies apparaissent avec l'évolution de l'alimentation comme la farine de lupin utilisée comme liant ou colorant dans certains pains. L'augmentation des allergies alimentaires de l'enfant et des accidents graves qu'elles peuvent entraîner doit inciter à la vigilance surtout si allergie alimentaire et asthme sont associés. Différentes formes d'allergie peuvent se succéder dans l'enfance : dermatite ou eczéma atopique, puis allergie alimentaire, puis asthme. Plus l'apparition de l'une d'elles est précoce, plus les phénomènes allergiques risquent d'être graves et de persister longtemps, voire jusqu'à l'âge adulte. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître s'il envisage de mettre en place une campagne d'information pour dépister le plus tôt possible ces allergies chez l'enfant.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94263

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5096